

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation au Groesteen à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux d'entretien. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Groesteen**
Début : **Vendredi, 11 février 2022 à 07h00**
Fin : **Vendredi, 11 février 2022 à 16h00**
Motif : Travaux d'entretien
Règlement : GRE-032-2022

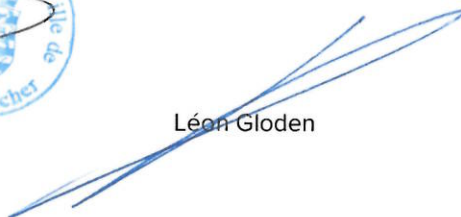
Grevenmacher, le 11 février 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carine Majerus



Le bourgmestre


Léon Gloden